

Le référent handicap

Personne ressource dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la politique handicap, le référent handicap accompagne les agents en situation de handicap

QUELLES SONT LES MISSIONS CLÉS DU RÉFÉRENT HANDICAP ?

Les missions du référent handicap doivent être décrites dans une fiche de poste adaptée au contexte et aux besoins locaux, qui précise notamment ses liens fonctionnels avec la DRH et les autres acteurs de la santé au travail (service de santé au travail, service social du personnel, ergonomes, psychologue...). Quelques missions phares du référent handicap peuvent être citées à titre d'exemple :

- ☑ **Coordonner et suivre le projet** de manière opérationnelle en le déclinant au travers d'un plan d'actions, en mettant en place des indicateurs de suivi (tableaux de bords, fiches individuelles de suivi...), en réalisant des bilans annuels, en suivant la convention avec le FIPHFP...
- ☑ **Animer la dynamique pluri-disciplinaire interne et externe** : mobiliser les acteurs internes, développer des partenariats avec les acteurs externes (cf. cartographie) et travailler en réseau.
- ☑ **Assurer le lien** avec la direction, le comité de pilotage, la commission pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi, les instances représentatives du personnel.
- ☑ **Suivre administrativement** les BOE, réaliser la déclaration annuelle, être l'interlocuteur du FIPHFP, constituer des dossiers de financement...
- ☑ **Assurer ou aider à la mise en place d'actions de formation, de communication et de sensibilisation** auprès des personnels (Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, brochures, événements...).
- ☑ **Informersur les aides du FIPHFP** pour qu'elles soient plus connues et mieux utilisées, constituer et suivre les demandes d'aide.
- ☑ **Assurer l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel** d'agents en situation de handicap ou de restriction d'aptitude à la demande de l'établissement. Rechercher, avec les personnes ressources et l'agent des solutions de compensation adaptée et raisonnable et s'assurer de leur bonne mise en œuvre.
- ☑ **Apporter une expertise interne** sur la thématique de l'emploi des personnes en situation de handicap.



Formations diplômantes spécifiques

- ◆ Master 2 « Situation de handicap et participation sociale », Université de Rennes 1, Université de Rennes 2 et EHESP.
- ◆ Master « Handicap et autonomie », Université Claude Bernard Lyon 1.
- ◆ Master 2 « Situation de handicap et éducation inclusive », Université Lumière Lyon 2.
- ◆ DIU « Référent handicap secteur privé, secteur public », Université Paris Est Marne-la-Vallée.

Il existe également de nombreuses formations non-diplômantes proposées par l'ANFH.



Le saviez-vous ?

POINTS FORTS

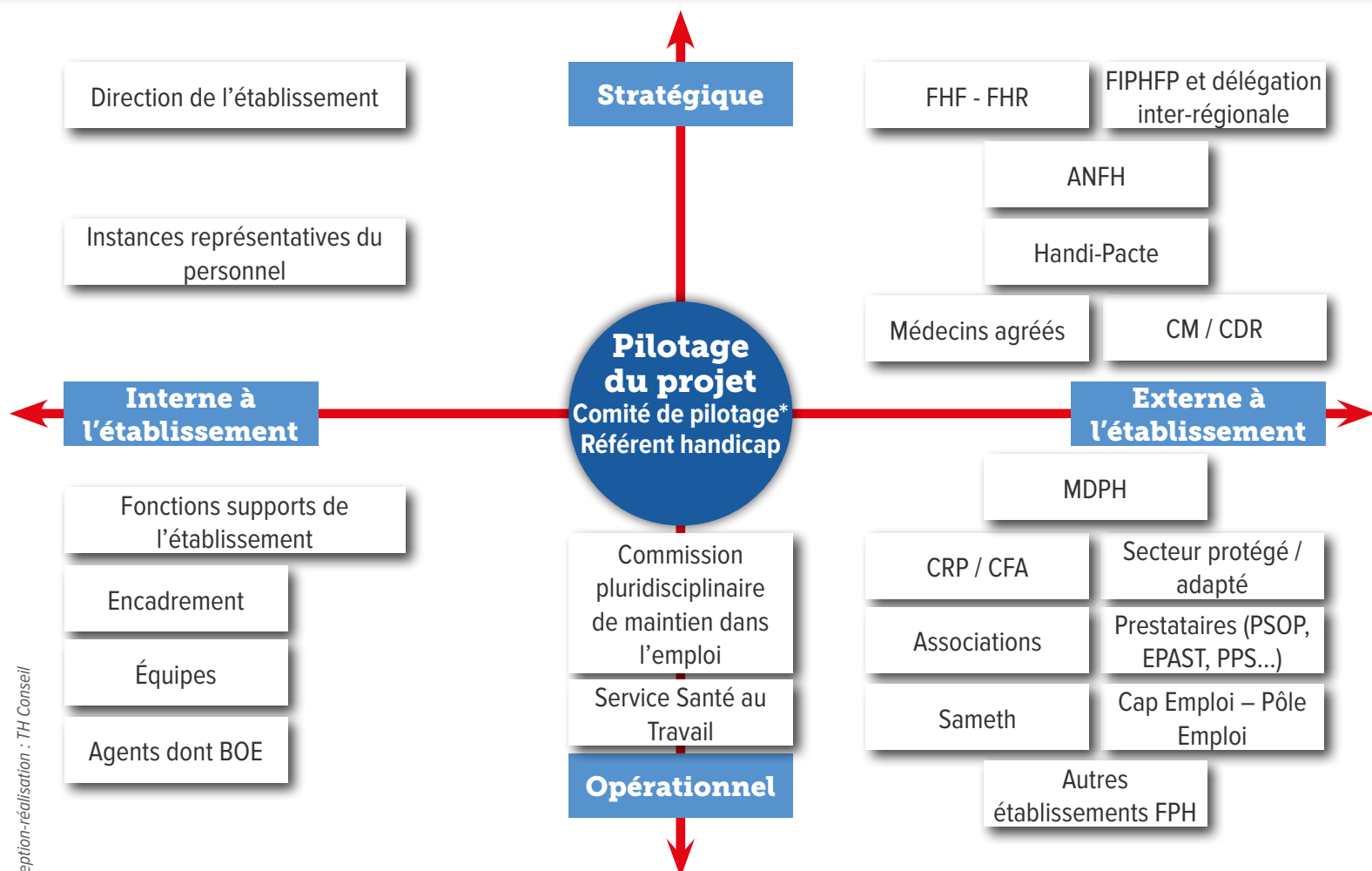


POINTS D'ATTENTION

- ⊕ Le référent handicap est un interlocuteur unique qui rend la coordination et le pilotage du projet plus simple et opérationnel.
- ⊕ Il permet d'accroître la visibilité du projet au sein de l'établissement et en dehors, auprès des partenaires.
- ⊕ Ses compétences peuvent être mutualisées dans le cadre d'un regroupement, par exemple en GHT. Un référent peut ainsi être en charge de la politique handicap de plusieurs établissements, et donc optimiser le projet de manière qualitative.

- ⚠ Le référent handicap doit être soutenu par le comité de pilotage et, plus largement, par la direction de l'établissement afin que ses actions aient une véritable portée.
- ⚠ Afin d'entrer dans une logique de gestion de projet, il faut qu'un temps déterminé, en ETP, soit attribué à sa mission.
- ⚠ Il est pertinent que le référent handicap reçoive une formation spécifique pour mener à bien sa mission.
- ⚠ Le pilotage de la politique handicap et notamment la rémunération du référent handicap ne sont pas pris en charge par les aides du FIPHFP.
- ⚠ Concernant l'accompagnement individuel des agents, le contour des missions du référent handicap doit être précisément cadré et complémentaire au regard des compétences des autres acteurs internes.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS



*Le Copil peut comprendre par exemple : référent handicap, DRH, médecin du travail, représentant CHSCT...